



L'En'robé

Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n°286

Après le succès du 19 janvier, préparons un grand 31 janvier

Alors que plus de 2 millions de personnes ont défilé dans toute la France contre une réforme qui veut allonger la date de départ en retraite et accélérer le nombre de trimestres, le gouvernement ne sait plus comment justifier cette énième réforme.

Chacune et chacun a pu le constater, les arguments avancés changent au gré des circonstances. Il s'agissait soit de « *sauver les retraites* » ou de « *financer les dépenses en faveur de l'environnement* » ou « *d'assurer l'équilibre du système* ».

En réalité, il s'agit principalement de compenser les aides publiques pour les entreprises sans aucune contrepartie.

Alors pour se justifier, le gouvernement tente d'expliquer que notre système de retraite est en danger. C'est un mensonge.

Notre système de retraite est actuellement en excédent, de l'ordre de 900 millions d'euros en 2021 et 3,2 milliards d'euros en 2022. Effectivement, à partir de 2023, il y avait un léger déficit qu'il faut relativiser. C'est une goutte d'eau dans l'océan des retraites.

Le déficit se chiffrerait à 12 milliards en 2027 selon le Conseil d'Orientation des Retraites (COR). Ce chiffre ne représente pas grand-chose au regard de la masse que représente le système de retraite qui assure le versement d'environ 370 milliards de pension par an. Cela représente en fait 3% du total.

Il faut remarquer que les aides publiques aux entreprises de 200 milliards représentent quasiment 17 fois le déficit annoncé des retraites. Où est donc le danger pour notre système de retraite ?

Notre système est solide et les réserves sont importantes. Encore une fois, la rhétorique de ce gouvernement ne tient pas. C'est un système par répartition. Les recettes d'une année financent les dépenses de l'année. Il n'y a pas de dette.

D'ailleurs, les réserves représentent au total 200 milliards d'euros à l'heure actuelle. De quoi permettre, s'il y a lieu, de combler les déficits « *annoncés* » sur au moins une vingtaine d'années. Et ce d'autant qu'il y a plusieurs façons de combler le déficit annoncé. Si l'on retient le chiffre annoncé de 12 milliards de déficit, en terme de cotisations supplémentaires, cela représente 0,8 point de cotisation supplémentaire, soit 14 euros au total au niveau du Smic actuel, 16,5 euros au niveau du Smic CGT et 28 euros au salaire moyen à partager entre employeur et salarié. Ce n'est rien et c'est à minorer au regard de la remise en cause des exonérations de cotisations sociales que nous revendiquons.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Avocats* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes